



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service eau et nature
Unité nature**

Bordeaux, le 17 juin 2022

**Motifs de la décision relative au projet d'arrêté relatif aux dates d'ouverture et de clôture de la
chasse en Gironde - campagne 2022/2023**

Consultation du public du 11 au 31 mai 2022

1/ Contexte et objet de la consultation du public

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement et de l'article L120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté susvisé a fait l'objet d'une consultation durant la période précisée ci-dessus.

Le projet d'arrêté qui a fait l'objet au préalable d'une présentation du public, a reçu un avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage de la Gironde ainsi que celui de la fédération départementale des chasseurs de la Gironde.

2/ Motifs de la décision

Aucune observation n'a été recueillie dans le délai de la consultation, par conséquent les dispositions prévues dans le projet d'arrêté d'ouverture et clôture de la chasse en Gironde 2022/2023 sont maintenues.